



Exerçant les fonctions de dépositaire et représentant
GENEVE le 15/05/16

TRAITE MULTILATERAL
POUR LA RESURGENCE
DES NATIONS



Traité Multilatéral pour la résurgence des nations

SOMMAIRE

1. Préambule
2. Constat commun de la nécessité d'une résurgence de nations fortes
3. Entreprendre les grandes reformes nationales qui s'imposent nécessairement aux peuples
4. Etablir des relations privilégiées avec les pays signataires
5. Les représentants des pays signataires
6. Remarques ou signalements particuliers



1. Préambule

Le présent volume constitue la première édition du traité multilatéral pour LA
RESURGENCE DES NATIONS :

- 1.1. Cet acte n'a pas vocation à être immuable.
Conscient que la géopolitique moderne est en constante évolution et que les rapports internationaux au sein d'un monde en crise requièrent une politique étrangère adaptée, révisable face aux décisions aberrantes des élites dirigeantes aux ordres, une alliance de tous les partis dits « de droite nationale » ou qualifiés « d'extrême droite » apparaît comme le seul rempart au mondialisme apatride et mortifère.
- 1.2. Dans sa première version, ce traité définira les aspirations essentielles des partis politiques présents à recouvrer leur liberté nationale, leur capacité décisionnelle ainsi que leur autonomie monétaire seule garante de sauvegarde nationale en cas de crise mondiale grave.
- 1.3. Ce traité, modifiable et non exhaustif, devra être soumis une nouvelle fois aux partis signataires précédents après chaque nouvelle présentation.
- 1.4. Chaque remarque ou réticence devra être annexée au présent document afin que la transparence de l'accord soit respectée dans son intégralité

2. Constat commun de la nécessité d'une résurgence de nations fortes

Conscient de l'affaiblissement inexorable de leurs ressources, de la perte lente mais certaine de leur identité et de leur autonomie par la perte du droit le plus inaliénable à disposer d'eux-mêmes,

Partant du constat que chaque pays possède en son sein les valeurs et ressources nécessaires à son développement harmonieux,

Que seul un protectionnisme territorial et monétaire garanti le contrôle de la croissance de l'état et de la régulation de sa balance commerciale,

Que l'union européenne dans sa forme actuelle tout d'abord, que la mondialisation dans sa forme finale, non seulement ne présentent pas le cadre sécuritaire nécessaire



à un pays mais mène les nations à leur perte en partageant et aliénant leurs richesses propres.

Pour cela, chaque pays devra appliquer des mesures fortes tendant à rétablir sa souveraineté.

Ce jour le 15/05/16 une volonté commune de s'opposer à un dictat supranational quel qu'il soit, de vivre dans le respect des différences tant intellectuelles que culturelles et de proposer à leur peuples un avenir radieux, lie les parties présentes autour d'un consensus commun.

3. Entreprendre les grandes réformes nationales qui s'imposent nécessairement aux peuples

Si l'ensemble des partis politiques présents s'accorde sur la cause de tous les maux dont souffrent nos pays qu'ils soient européens ou non, à savoir un mondialisme dirigé et régit par un capitalisme exacerbé,

Alors chaque nation a le devoir par le biais de partis politiques assez forts et lucides de se dresser contre tout ce qui peut porter atteinte à son devenir et au bonheur de son peuple.

Les solutions à apporter et mesures à entreprendre sont donc inhérentes à chaque pays et différentes selon les directives et accords qui leur sont appliquées et imposées.

Néanmoins les signataires de ce traité s'engagent à appliquer ou à fortiori à défendre au sein de leur programme les prérogatives suivantes :

- 3.1 Pour en finir avec une concurrence déloyale il faut restaurer les protections frontalières, seul moyen efficace pour lutter contre les délocalisations et les fuites de capitaux. En instaurant des droits de douane proportionnels aux différences de conditions sociales et environnementales, nous rendrons leur compétitivité aux produits nationaux.



- 3.2 Opposition au Grand Remplacement et à ses conséquences (changement de peuple, tourisme social, nationalité de papiers). Nous considérons que l'immigration de masse s'est faite sans l'accord et au désavantage des nations. La migration des peuples s'est faite au nom d'un mondialisme qui déplace les peuples selon un partage des richesses et une occupation spatiale des territoires savamment calculée.
- 3.3 Criminaliser l'islamisme radical. Condamner à des peines de prisons ceux qui les soutiennent ou font l'apologie de l'islamisme radical et du terrorisme.
- 3.4 Arrestation immédiate à la frontière en tant que terroristes des islamistes partis à l'étranger faire le "djihad" et qui reviennent dans leur pays d'origine.
- 3.5 Augmentation du contrôle des clandestins et généralisation de la gestion de leur profil ADN. Contrôle par la région des Centres de rétention, de répit ou autres.
- 3.6 Suppression de la double nationalité
- 3.7. Mise en place d'un outil de mesure du nombre d'immigrés en situation régulière et irrégulière au sein des pays. Seule une connaissance exacte de ce nombre pourra générer une politique cohérente et en adéquation avec les moyens à mettre en œuvre
- 3.8. Appliquer la déchéance de nationalité : toute personne naturalisée ou ayant la double nationalité pourra être déchue de sa nationalité si elle commet des crimes tels que, notamment, un assassinat, un acte terroriste, une prise d'otages, un rapt d'enfant, un viol, trafic de drogue.

4. Etablir des relations privilégiées avec les pays signataires

La construction lente mais certaine d'un mondialisme apatride s'est faite depuis des décennies démantelant peu à peu chacune des composantes de notre relation au monde et aux autres : cellule familiale, identité territoriale, souveraineté nationale, particularité linguistique, etc... afin de servir une caste minoritaire sans cesse plus puissante au détriment des peuples du monde.



La seule opposition à un système complexe et comptant autant de soldats : ONU, OMC, OTAN, FMI, etc.... est un système parallèle de liaison fraternelle entre les pays conscient de leur racines et soucieux de leur devenir.

Un tel circuit d'échange et d'entraide tendrait à remplacer une entité fondée sur un cercle vicieux de mise en commun de faiblesse diverses par un cercle vertueux de forces complémentaires nationales.

Un membre signataire de ce traité travaille autant que possible à la restauration de la politique internationale de son pays. Il est soucieux que sa nation recouvre sa souveraineté face aux monstres froids bruxellois ou américains.

Pour cela, il établit des relations privilégiées avec les pays en accord avec son analyse, conscients qu'une nation, même forte, ne peut survivre par elle-même. Elle garde à l'esprit qu'Autonomie ne signifie pas Autarcie.

- 4.1 Création d'une organisation internationale des partis qualifiés « de droite nationale », « identitaires », ou « d'extrême droite » des pays signataires du présent traité. Cette entité devra se structurer, fédérer, écouter la voix de son peuple afin d'œuvrer sans cesse pour le bien de sa nation.
- 4.2 Les partis signataires s'engagent à se porter mutuellement assistance dans la limite de leurs compétences et rester sans cesse en contact.
- 4.3 Suppression du droit d'ingérence : les peuples luttent au sein de leur nation pour ce qui détermine leur avenir. Seule une demande juridique de l'état dirigeant peut permettre l'intervention d'une nation extérieure en son sein.
- 4.4 Privilégier la réindustrialisation de l'Europe. A cette fin, il faudra mettre l'accent sur la formation aux métiers du futur, l'investissement dans les technologies nouvelles et le financement des petites et moyennes structures.
- 4.5 La création d'une Europe des Nations assortie d'une sortie du commandement intégré de l'OTAN. Négociation avec les pays alliés d'une politique commune de développement, fondée sur un partenariat militaire et énergétique approfondi, le refus de la guerre d'ingérence et le soutien au droit international.



- 4.6 La renégociation de tous les partenariats économiques avec les pays du Maghreb sur la base d'un arrêt des flux migratoires.
- 4.7 Expulsion automatique et non pas au cas par cas des personnes en situation irrégulière.
- 4.8 Souveraineté territoriale : suppression des accords de SCHENGEN pour la libre circulation des biens et des personnes
- 4.9 Révision sur l'attribution de la demande d'asile et l'expulsion en cas de rejet de cette demande.

5. Les représentants des pays signataires

FRANCE :

Sont présentes les organisations suivantes :

Ligue Patriotique (Farina Yann)
Dissidence Française (Vauclin Vincent)
Front de Défense de la France (Jean-François Heillier)
Unité des Nationaliste, identitaire et patriote (Florent Pierrick Baume)

SUISSE :

Sont présentes les organisations suivantes :

Parti Nationaliste Suisse (Philippe Brennstuhl)

6. Remarques ou signalements particuliers



Délibéré et approuvé ce jour le 15/05/16 à GENEVES :

Signatures :


P3 Breuch MS

